

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 07 septembre 2020**

**Date de convocation : 25 août 2020.**

L'an deux mille vingt, le lundi 07 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

**Présents** : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Michel TROMPETTE, Nicolas VION.

**Absent excusé** : Monsieur Daniel FEUILLETTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Kevin DEWULF.

**SOCIETE DE CHASSE DE GRIVESNES :**

Monsieur le Président Mickaël ANGELIN est venu présenter la société de chasse Grivesnes et les attentes de celle-ci. Le souhait des membres de la société est d'implanter des haies sur le territoire de Grivesnes afin de compenser l'impact du projet éolien sur le milieu rural et le paysage, améliorer le cadre de vie, améliorer la qualité écologique et cynégétique du territoire.

**61.2020 Objet de la délibération** : demande du premier acompte des RPI n°2 et 4 pour le fonctionnement de la cantine, pour l'année scolaire 2020/2021.

Madame le Maire présente les comptes de la cantine pour l'année 2019/2020.

Elle propose aux conseillers de réclamer le 1<sup>er</sup> acompte pour le fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021. Madame le Maire propose de majorer l'acompte car les charges du personnel ont augmenté.

**Après délibération, les conseillers acceptent et les acomptes suivants sont proposés :**

<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT DU 1<sup>er</sup> ACOMPTPE</b>
<b>CHIRMONT</b>	<b>3 000 €</b>
<b>COULLEMELLE</b>	<b>5 000 €</b>
<b>ESCLAINVILLERS</b>	<b>3 000 €</b>
<b>FOLLEVILLE</b>	<b>3 000 €</b>
<b>MALPART</b>	<b>2 000 €</b>
<b>QUIRY LE SEC</b>	<b>5 000 €</b>
<b>SOURDON</b>	<b>4 000 €</b>
<b>VILLERS TOURNELLE</b>	<b>3 000 €</b>

**62/2020 Objet de la délibération** : Solde pour la participation des communes des RPI N°2 et 4 pour la cantine année scolaire 2019/2020.

La séance est ouverte, Madame le Maire explique aux conseillers que les dernières factures sont payées concernant la cantine des RPI N°2 et 4 ; pour l'année scolaire 2019/2020.

Madame le Maire propose de réclamer aux communes du RPI le solde pour le fonctionnement de la cantine.

Un TITRE sera réalisé pour les communes suivantes :

Nom de la Commune	PARTICIPATION 2019/2020 pour la cantine
Commune de Chirmont	9 001,00 €
Commune de Coullemelle	16 499,00 €
Commune d'Esclainvillers	12 772,00 €
Commune de Folleville	16 536,00 €
Commune de Malpart	6 277,00 €
Commune de Quiry-le-Sec	8 040,00 €
commune de Sourdon	6 419,00 €
Commune de Villers Tournelle	11 640,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>87 184,00 €</b>

**Après délibération, le conseil accepte et autorise Madame le Maire à faire les titres et les mandats, pour solder les comptes de la cantine 2019/2020.**

**63/2020 Objet de la délibération : Décision modificative numéro 1.**

Madame le Maire explique que suite à la hausse des dépenses pour le personnel de la cantine (régularisation agents de la cantine 2017) et les ATSEMS pour l'année 2019 et 2020.

Et pour faire face à des dépenses de personnel (chapitre 12) supérieures à celles votées pour le budget 2020, il est proposé de prélever 48 000 € dans les autres dépenses de fonctionnement, comme suit :

-	022 :	Dépenses imprévues :	20 000 €
-	62878 :	Autres organismes	5 000 €
-	6288 :	Autres services extérieurs	5 000 €
-	6227 :	Frais actes et contentieux	2 000 €
-	617 :	Études et recherches	3 000 €
-	611 :	Contrats de prestations de services	3 000 €
-	60623 :	Alimentations	10 000 €
-			-----
	Montant total :		48 000 €

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à faire la décision modificative numéro 1 afin de payer les factures au chapitre 012.**

**64/2020 Objet de la délibération : convention de mise à disposition descendante de la Communauté de Communes Avre Luce Noye vers la commune de Grivesnes (site de Coullemelle) sur le fondement de l'article L,5211-4-1 du CGCT service des agents de restauration.**

Madame le Maire explique aux conseillers que la mise à disposition de personnel pour assurer les fonctions d'agent de la cantine est assurée par la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Il est nécessaire de renouveler la convention qui prend effet du 1er septembre 2020, jusqu'au 31 août 2023, pour une durée de 3 ans.

**Après délibération, les conseillers acceptent le renouvellement de la convention et autorisent Madame le Maire à signer celle-ci.**

**65/2020 Objet de la délibération : convention de mise à disposition descendante de la Communauté de Communes Avre Luce Noye vers la commune de Grivesnes sur le fondement de l'article L,5211-4-1 du CGCT service des secrétaires de mairie.**

Madame le Maire explique aux conseillers que la mise à disposition de personnel pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie est assurée par la Communauté de Communes Avre Luce Noye. Il est nécessaire de renouveler la convention qui prend effet du 1er septembre 2020, jusqu'au 31 août 2023, pour une durée de trois ans.

**Après délibération, les conseillers acceptent le renouvellement de la convention et autorisent Madame le Maire à signer celle-ci.**

**66/2020 Objet de la délibération : Désignation de l'agent recenseur communal pour le lancement de la campagne de recensement 2021.**

Madame le Maire indique aux conseillers que la commune de Grivesnes est dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2021.

La collecte débutera le 21 janvier 2020 et se terminera le 20 février 2021. Pour la préparation de cette enquête, il faut nommer un agent recenseur. Madame le Maire propose Madame Marie-Claude BRIAULT demeurant à Grivesnes (Somme) 12, rue de l'église.

**Après délibération et à l'unanimité les conseillers désignent Madame Marie-Claude BRIAULT agent recenseur.**

**67/2020 Objet de la délibération : devis pour l'achat de panneaux de signalisation de prévention.**

Madame le Maire propose aux conseillers d'acheter des panneaux de signalisation de prévention. En effet suite à un accident sur la route le Plessier et Villers Tournelle, elle a été obligé d'emprunter des panneaux à Monsieur le Maire de Villers Tournelle pour signaler l'accident.

**Montant du devis 397,38 € TTC**

**Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le maire à acheter les panneaux.**

**68/2020 Objet de la délibération : attribution des subventions 2020.**

La séance est ouverte, Madame le maire propose de voter les subventions pour l'année 2020 pour les associations.

**Après délibération, les conseillers votent les subventions suivantes :**

- Paralysés de France	20 euros
- Bleuets	15 euros
- Anciens combattants Associations de Coullemelle	20 euros
- Cancer	25 euros
- Comité des fêtes de Grivesnes	650 euros
- Croix rouge	80 euros
- Société de chasse de Grivesnes	250 euros

**69 /2020 Objet de la délibération : Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du dispositif d'accompagnement des communes.**

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en place de panneaux signalétiques sur le territoire de Grivesnes et la mise en valeur du monument aux morts.

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le devis pour le projet mentionné ci-dessus. En effet la mise en place de panneaux signalétiques serait très bénéfique pour les usagers qui cherchent les sociétés qui se trouvent sur le territoire de Grivesnes et les lieux publics.

Madame le Maire souhaite mettre en valeur le monument aux morts de Grivesnes, pour honorer la mémoire des poilus. Madame le Maire voudrait éclairer le monument de trois couleurs avec des leds.

Madame le Maire propose aux conseillers de demander une subvention au conseil départemental dans le cadre de l'accompagnement des communes.

**Devis pour la mise en place de panneaux signalétiques :**

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le devis pour la mise en place de panneaux signalétiques :

**Pour un montant de travaux estimé à 6070,85 € H.T.**

Correspondant au devis présenté par : **Monsieur William GEORGET gérant de la société les Espaces Vert du Val de Noye 80250 ROUVREL.**

**Devis pour la mise en place d'un éclairage de type led extérieur trois couleurs pour la mise en valeur du monument aux morts de Grivesnes :**

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le devis pour la mise en place de l'éclairage.

**Pour un montant de travaux estimé à 8 300,62 € H.T.**

Correspondant au devis présenté par : **La société CYNERGIE 27/29, rue Sadin Carnot 80250 AILLY SUR NOYE.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil départemental.**

Elle donne lecture du plan de financement proposé.

	Taux d'aide (%)	Montant H.T	Montant de l'aide (€ H.T)
<b>Conseil Départemental</b>	<b>30,00%</b>	<b>14 371,47 €</b>	<b>4 311,44 €</b>
Fonds propre commune de Grivesnes	solde		10 060,03 €
Total H.T			<b>14 371,47 €</b>

Compte tenu de ces éléments, le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet tel qu'il lui a été proposé,
- Autorise son Maire à solliciter la participation financière du Conseil Départemental et une autorisation de commencement anticipé d'exécution de l'opération.
- Autorise son Maire à pourvoir à l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne avancée du projet.

### **CHOIX DES COMMISSIONS :**

Madame le Maire informe les conseillers que la communauté de communes Avre Luce Noye souhaite que les membres du conseil municipal participent à la vie de la communauté de communes.

Développement économique, Économie Solidaire et sociale, Tourisme,	Monsieur LEROUX Jérémy
Finances	Monsieur LEROUX Francis
Administration générale	Monsieur VION Nicolas
Action sociale	Monsieur VION Nicolas
Petite enfance	Monsieur DEWULF Kevin
Aménagement du territoire	Monsieur FEUILLETTE Daniel
Culture et communication	Madame COCHARD Margherita
Environnement	Monsieur PILLOT Frédéric
VOIRIE	Monsieur DUMORTIER Dominique
Travaux et patrimoine	Monsieur BONNENFANT Roger
SPANC - GEMAPI- Érosion – SDGEP	Monsieur PILLOT Frédéric

**CONFERENCE DES MAIRES** : 24 septembre.

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE** : Madame le Maire informe les conseillers que suite aux élections municipales, il faut désigner un Correspondant Défense (CORDEF) au sein de notre conseil municipal.

Il a pour mission d'informer les administrés sur les sujets de défense, d'apporter des réponses à leurs interrogations (politique de défense, contacts au sein du ministère des armées, cérémonial militaire, etc), de préparer et de conduire les cérémonies commémoratives, d'éclairer la jeunesse de notre commune sur les opportunités d'engagement dans les armées.

Madame le Maire propose Monsieur Daniel FEUILLETTE.

**Après concertation, les conseillers approuvent la proposition de Madame le Maire et Monsieur Daniel FEUILLETTE représentera la commune.**

### **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :**

#### **Les délégués du conseil municipal :**

**Titulaire : Monsieur DEWULF Kevin**

**Suppléante : Madame COCHARD Margherita.**

#### **Les délégués désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance.**

**Titulaire : Monsieur BRUNEL Tanguy**

**Suppléante : Madame LEROUX Édith**

#### **Les délégués de l'administration désignés par le Préfet.**

**Titulaire : Monsieur BOILY Bastien**

**Suppléant : Monsieur MERCEILLE Jean-Bernard**

#### **ASSURANCE** : Incendie MEERSCHMAN – GROUPAMA

Devis réfection chaussée 6515,53 € passage de l'expert le 13 octobre 2020.

**EOLIENNES** : pré projet de refus – un rendez-vous a été demandé avec Madame la Préfète.

**CONTROLE POMPIERS** : pas de problèmes majeurs. En attente du rapport.

**CONTROLE APAVE** : vendredi 11 septembre avec Monsieur Tanguy BRUNEL qui suit le dossier.

**FRELONS ASIATIQUES** : chez Madame LOUVION – intervention des pompiers.  
Logement ancienne poste : intervention privée pour retirer un nid de frelons : 130 €

**ABATTAGE D'ARBRES** : Antenne téléphonique et le fresne au Plessier.

**LOGEMENTS COMMUNAUX** : Problème maçonnerie remise (logement 5 rue de l'église).  
Problème du gond pour la porte du garage (logement 16 rue de l'église - ancien presbytère) et odeur.

**EGLISE** : concert le 19 octobre par les Voix de noye (entrée gratuite) : autorisation demandée au diocèse et à la Préfecture et selon les réglés sanitaires.

**RENTREE SCOLAIRE** : 51 élèves – Madame CARRE classe CE1/CE2 – Madame VIVIER classe CE1.

**FETE DE GRIVESNES** : Annulation pour le samedi pas de manège.  
Dimanche concours de boules et marche.

**JOURNEE DU PATRIMOINE** : visite de l'église de Grivesnes : samedi 19 septembre 15 h et 18 h et dimanche 20 septembre 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

**DÉFIBRILLATEUR** : achat ou location ? Après discussion le conseil municipal opte pour la location.

**SENATORIALES** : Madame le Maire a reçu Monsieur MERCUZOT.

**COURRIER PICARD** : article sur la mare d'Ainval.

La séance est levée à 22h30

Les membres du conseil,

Madame le Maire,  
Anne-Marie PREVOST